



Compte rendu de la réunion des CAP conjointes des professeurs de sport et des CTPS du 10 décembre 2013

Sur convocation de la DRH, les CAP des 2 corps avaient été convoquées le 26 novembre dernier. Pour protester notamment contre les mesures injustes, non justifiées et aberrantes de fin de détachement des collègues (titulaires) des écoles nationales nommés sur contrat, les organisations syndicales avaient boycotté les CAP.

Ces CAP ont été à nouveau convoquées le 10 décembre, y assistaient les membres élus des corps des PS et des CTPS. A noter que dans la CAP des professeurs de sport, le syndicat majoritaire (SNAPS) n'était une nouvelle fois pas en mesure de présenter 4 membres (titulaires ou suppléants), ce qui met la représentation syndicale en défaut vis-à-vis de la parité face à l'administration. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle se représente toutes les 2 ou 3 CAP ! Par négociation qualifiable « *de petits arrangement entre amis* », l'administration accepte de se mettre à parité. Cette soumission est source de rapports biaisés entre l'administration et les représentants des personnels. Le SNEP/FSU dénonce vivement ces pratiques dont l'UNSA abuse.

En propos liminaires le SNEP FSU a demandé à l'administration de répondre aux questions suivantes :

- a) Modification du statut des professeurs de sport : où en est la parution du décret ?
- b) Temps de travail des agents en service : problème non encore solutionné.
- c) Non renouvellement des collègues en détachement : quelle position de l'administration ?
- d) Quels concours (PS et CTPS), nombre de postes et calendriers respectifs pour 2014 ?
- e) Quelles solutions envisagées face aux problèmes des CREPS : plafond d'emploi et subventions pour charge de service public en baisse ?
- f) Quelle réaction va adopter l'administration face à la déclaration du CNOSF qui compte privatiser les cadres techniques ?

Réponses de l'administration :

- a) Une nouvelle fois la DRH renvoie vers les arcanes de l'administration et son guichet unique qui engendrerait des délais ... longs ! Le SNEP réaffirme ses positions vis-à-vis des éléments clefs de ce dossier : missions des PTP, évaluation, avancement unique sur la base du GC.
- b) Une nouvelle réunion de l'ITC (instance transitoire de concertation) est programmée pour janvier 2014.
- c) L'administration semble ramer à contre courant entre les services de la DRH et ceux de la DS ...
- d) L'administration maintes fois interpellée par le SNEP/FSU sur les nombres de postes trop faibles ouverts au concours et un calendrier inadapté (en 2013 les lauréats au concours de PS seront stagiarisés le ... 30 décembre !!!) ; n'est pas en mesure de préciser les concours qui seront ouverts en 2014 ! Le sacro saint dialogue de gestion devrait permettre de fixer les lignes. Le SNEP/FSU demande l'ouverture des concours avec des nombres de postes conséquents. Pour rappel : le SNEP/FSU demande que le corps des CTPS soit porté à 600 postes sans diminution du nombre de postes de PS.
- e) L'administration ne semble pas sensibilisée aux problèmes engendrés par la titularisation suite à la loi Sauvadet (concours réservés pour les agents contractuels). La masse salariale jusqu'alors payée par les établissements pourrait ne pas être prise en charge par le ministère pour payer ses fonctionnaires !
- f) La direction des sports semble vouloir laisser la réponse aux décideurs politiques.

Ordre du jour : Cette CAP devait traiter essentiellement d'ajustement au mouvement. Ce sont 24 mutations qui ont été étudiées. Parmi celles-ci :

- 1 poste de CAS en Guyane
- 6 postes en établissements et écoles nationales
- 17 postes de CTS (CTR et CTN)

Les mutations ne sont pas étudiées via l'usage d'un barème qui permettrait de donner de la lisibilité et de l'objectivité aux choix de la CAP. Aussi le SNEP a-t-il dû réaffirmer les principes évidents d'équité entre les candidats. Pour les postes à profils en établissements et écoles, le SNEP/FSU a vigoureusement défendu les candidats présentant le profil demandé. Ce respect des profils nécessitant parfois – faute de candidat à l'interne - le détachement de collègues fonctionnaires de catégorie A, titulaires d'un titre requis pour accéder au corps des PS. L'accès au corps des PS par détachement permet d'une part de maintenir des effectifs, d'enrichir les compétences et d'autre part de favoriser la mobilité de collègues.

A noter que l'administration a refusé de nommer un collègue prof de sport en établissement prétextant que le profil du candidat ne correspondait pas au poste. Or le poste profilé sur la préparation physique, correspondait tout à fait aux compétences de l'intéressé. Le SNEP s'est manifesté contre ses pratiques.

Fait peu courant, faute de candidat, le poste de CTR natation en Guadeloupe devrait être pourvu par un inspecteur (ex professeur de sport).

Autres points : quelques disponibilités et détachements vers des contrats de préparation olympique et haut niveau. Ces éléments n'ont pas posé de problème particulier.

Prochaine CAP des PS : prévue début février 2014. Elle étudiera principalement les demandes de révision de note. Rappel pour les agents demandant une révision de note : prenez contact avec vos commissaires paritaires SNEP/FSU pour être assisté et conseillé dans votre démarche.

Prochaine CAP/CETP des CTPS : courant février pour étudier l'accès au corps des CTPS par voie de liste d'aptitude. Rappel : dossier à rendre avant le 17 janvier 2014.

Vos commissaires paritaires SNEP/FSU :

CAP des professeurs de sport : Gwénaëlle NATTER & Sébastien REMILLIEUX

CAP des CTPS : Yvan DAVID

mail : mjs@snepfsu.net - site internet : www.snepfsu.net/mjs